



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 10 janvier 2025, 19 h 30** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Madame Chantal Crête (absence motivée)
Madame Anik Bois
Madame Manon Bastien Couturier
Monsieur Gilles Ladouceur
Monsieur Don Saliba
Monsieur Jocelyn Martel (absence motivée)

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et certains membres du Conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2024.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2024.
- 1.5 Avis de motion et projet de règlement numéro 555-2025 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 1.6 Abrogation du Règlement numéro 542-2024 relatif à la tarification pour les services de la Sûreté du Québec.
- 1.7 Adoption des taux de taxes pour l'année 2025.
- 1.8 Adoption de la Politique de dons 2025.
- 1.9 Nomination des membres des comités du Conseil municipal.
- 1.10 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ.
- 1.11 Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ.
- 1.12 Renouvellement de l'adhésion à la FQM.
- 1.13 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Outaouais.
- 1.14 Autorisation – Demande annuelle de permis à la Régie des alcools du Québec pour les activités de l'année 2025.
- 1.15 Entente de collaboration pour le sentier national en Outaouais.
- 1.16 Appui à l'opposition au projet de l'installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River.
- 1.17 Adoption d'une résolution concernant l'amélioration de la couverture cellulaire.
- 1.18 Adoption d'une résolution concernant l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.



No de résolution
ou annotation

- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Indexation et approbation de la grille salariale 2025.
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Autorisation – Paiement des 2^e, 3^e et 4^e versements du contrat de services de déneigement rendus par 9147-9279 Québec Inc. (Épursol).
 - 4.3 Bonification du fonds de roulement.
5. **COMMUNICATIONS**
 - 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 6.1 Remerciements services rendus – Employé numéro 09-0145.
 - 6.2 Entérinement de la démission de deux pompiers.
 - 6.3 Autorisation - Embauche d'un pompier.
 - 6.4 Nomination d'un lieutenant.
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7.1 Résultats de l'appel d'offres public (SÉAO) – Tracteur et équipements divers.
 - 7.2 Achat d'abat-poussière pour l'année 2025.
 - 7.3 Permanence de l'employé numéro 03-0064.
 - 7.4 Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2024-2025.
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Renouvellement des membres du CCU.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
 - 10.1 Renouvellement services contractuels en événementiel pour l'année 2025.
11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
 - 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
12. **DIVERS**
 - 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
13. **PAROLE AU PUBLIC**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ huit (8) personnes qui assistent à la séance.

1.1

1-01-2025
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 31.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

2-01-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le point 6.3 « Autorisation – Embauche de deux pompiers » soit modifié comme étant « Autorisation – Embauche d'un pompier »;

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

3-01-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 6 décembre 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

4-01-2025
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 13 décembre 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 555-2025 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Madame Manon Bastien Couturier conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 555-2025 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.6

5-01-2025

Abrogation du Règlement numéro 542-2024 relatif à la tarification pour les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT le règlement numéro 542-2024 relatif à la tarification pour les services de la Sûreté du Québec adopté le 12 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les taux de tarification de la Sûreté du Québec seront inscrits dans une résolution annuellement en y regroupant tous les taux effectifs pour l'année, et ce, en y décrivant chaque catégories susceptible d'apparaître sur les comptes de taxes;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon abroge le règlement numéro 542-2024 relatif à la tarification pour les services de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

6-01-2025

Adoption des taux de taxes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT les sommes requises pour le budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE les taux de taxations pour l'année 2025 seront les suivants, soit :

TAXATION	
Taxes foncière	0.3382 \$
Service de la dette	0.0405 \$
Quote-part MRC	0.0320 \$
Réfection des chemins	0.0551 \$
TOTAL DES TAXES GÉNÉRALES	0.4658 \$

MESURES DE BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES	
Mesurage de boues des installations septiques de tout dispositif de traitement comprenant un élément épurateur (ce coût comprend l'analyse, le suivi et l'administration).	34 \$ / par fosse



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

ORDURES ET RECYCLAGE		
	Ordures	Recyclage
Pour chaque unité de logement	100 \$	11 \$
Pour chaque roulotte ou maison mobile	100 \$	11 \$
Par autre immeuble résidentiel (code 1990, camp de chasse ou forestier)	40 \$	6 \$
Par unité de logement offrant la location à court terme (résidence de tourisme – tel que défini par la CITQ)	403 \$	29 \$
Golf et auberge	499 \$	40 \$
Ferme	199 \$	29 \$
Commerce	403 \$	29 \$
Campings de moins de 20 sites non reconnus	403 \$	57 \$
Camping de plus de 20 sites non reconnus	1 094 \$	113 \$
Institution	199 \$	29 \$
En sus de la tarification de base – suivant les données de l'année précédente	Ordures	Recyclage
Sites non reconnus des campings, auberge et golf	Variable	N/A
1 tonne	385 \$	
2 tonnes	468 \$	
3 tonnes	550 \$	
4 tonnes	632 \$	
5 tonnes	715 \$	
6 tonnes	797 \$	
7 tonnes	880 \$	
8 tonnes	962 \$	
9 tonnes	1 044 \$	
10 tonnes	1 127 \$	
Entre 10,1 et 15 tonnes	1 190 \$	
Entre 15,1 et 20 tonnes	1 983 \$	
Entre 20,1 et 25 tonnes	2 606 \$	
Entre 25,1 et plus	2 833 \$	

ÉCOCENTRE	
Par unité de logement	36 \$
Par unité de logement offrant la location à court terme (résidence de tourisme – tel que défini par la CITQ)	83 \$
Par autre immeuble résidentiel (code 1990), camp de chasse ou forestier	25 \$
Par commerce autre que les auberges	70 \$
Par unité de production (extraction de richesse naturelle) enregistrée (EAE)	70 \$



No de résolution
ou annotation

Par unité de production (extraction de richesse naturelle) non enregistrée	36 \$
Par institution	83 \$
Par auberge ou golf avec service (club house)	250 \$
Par unité d'évaluation sans bâtiment, excluant les droits de passage et rue	12 \$
Par camping	130 \$
Par site non reconnu (camping)	20 \$

SÛRETÉ DU QUÉBEC		
Catégorie d'immeuble visée (selon le sommaire du rôle d'évaluation)	Facteur d'équivalence par unité d'évaluation	Tarifs
Logements	1,00	240,64 \$
Chalets - maison de villégiatures	1,00	240,64 \$
Habitations en commun	1,00	240,64 \$
Maisons mobiles, roulottes	0,40	96,26 \$
Autres immeubles résidentiels	0,40	96,26 \$
Industries manufacturières	3,00	721,92 \$
Transports, communications, services publics	0,25	60,16 \$
Commercial	2,00	481,28 \$
Services	1,00	240,64 \$
Culture, récréative et loisirs	2,00	481,28 \$
Production, extrait de richesses naturelles	0,75	180,48 \$
Immeubles non exploités et étendue d'eau	0.25	60,16 \$

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil adopte les montants des taxes ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

7-01-2025
Adoption de la Politique de dons 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'année 2025;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le Conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte la liste des dons pour l'année 2025 :

Sports et loisirs

	Organisme	Montant
	Club Quad Petite-Nation	250 \$
Total		250 \$



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

Éducation et culture

	Organisme	Montant
	École Adrien-Guillaume	500 \$
	École Louis-Joseph Papineau	200 \$
	Fondation de la réussite scolaire	350 \$
	Commission scolaire (autres)	300 \$
Total		1 350 \$

Communautaire, famille et aînés

	Organisme	Montant
	Banque Alimentaire Petite-Nation	2 000 \$
	Alliance Alimentaire Papineau	400 \$
	Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (FSPN)	250 \$
	Centraide Outaouais	150 \$
	Bénévole Amie de l'Entraide du Nord de la Petite-Nation	500 \$
	Club Chéné d'Or-FADOQ	150 \$
	Coop des 1001 Corvées	100 \$
	CR3A	300 \$
Total		3 850 \$

Santé

	Organisme	Montant
	Coop Santé du Nord de la PN	1 500 \$
	Fondation Santé de Papineau	200 \$
	Résidence Le Monarque	1 000 \$
Total		2 700 \$

Divers

	Autres dons	Montant
		2 500 \$
Total		2 500 \$

TOTAL		10 650 \$
--------------	--	------------------

QUE la Municipalité doit recevoir une demande des organismes concernés;

QUE ces déboursés soient imputés au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

8-01-2025

Nomination des membres des comités du Conseil municipal

Conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les intentions du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Descoeurs
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil nomme les comités suivants et leurs responsables;

COMITÉS DU CONSEIL
Janvier 2025

Comités	Responsables
Administration générale et ressources humaines	Anik Bois (#2) / Manon Bastien (#3)
Finances	Gilles Ladouceur (#4) / Manon Bastien (#3)
Sécurité publique	Jocelyn Martel (#6) / Don Saliba (#5)
Transport/Voirie	Don Saliba (#5) / Jocelyn Martel (#6)
Environnement Hygiène du milieu	Gilles Ladouceur (#4) / Manon Bastien (#3)
Aménagement et Urbanisme	Jocelyn Martel (#6) / Manon Bastien (#3)
Loisirs <ul style="list-style-type: none">- Traversée du lac Simon- Parc de l'Amitié- Parc du Dragon- Vélo- Plage- Patinoire- Glissade- Ski de fond- Sentiers- Piste cyclable- Vélo de montagne	Anik Bois (#2) / Chantal Crête (#1)
Culture et Fêtes <ul style="list-style-type: none">- Noël des enfants- Pâques- Fête nationale du Québec- Fête du Canada- Conférences- Halloween- Fête de 350^e de la Seigneurie	Chantal Crête (#1) / Jocelyn Martel (#6)
Mycologie	Manon Bastien (#3)
Bibliothèque	Chantal Crête (#1)
Transport Adapté et collectif de Papineau	Anik Bois (#2)

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, est membre d'office à tous les comités.

QUE Madame Manon Bastien soit désignée comme mairesse suppléante.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.10

9-01-2025

Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise, le paiement de 502 \$, plus les taxes applicables, pour les frais de renouvellement ainsi que 548,70 \$, taxes comprises, pour les frais d'assurances associés à la directrice générale et greffière-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025;

QUE le Conseil autorise, le paiement de 894 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'adhésion ainsi que 548,70 \$, taxes comprises, pour les frais d'assurances associés à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

10-01-2025

Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion pour l'année 2025 à l'Union des municipalités du Québec pour un montant de 645,38 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.12

11-01-2025

Renouvellement de l'adhésion à la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2025 pour un montant de 1 409,64 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.13

12-01-2025

Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Outaouais

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais est un partenaire important pour la Municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil renouvelle son adhésion à Tourisme Outaouais pour l'année 2025 en versant sa cotisation de 399 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.14

13-01-2025

Autorisation – Demande annuelle de permis à la Régie des alcools du Québec pour les activités de l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire organiser plusieurs activités dans le nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel situé au 544, chemin du Tour-du-Lac et que l'obtention d'un permis de la Régie des alcools du Québec est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, la demande annuelle à la Régie des alcools du Québec ainsi que celles ponctuelles, s'il y a lieu, lorsque les activités offertes prévoient la tenue d'un bar avec boisson alcoolisée.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.15

14-01-2025

Entente de collaboration pour le sentier national en Outaouais

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Val-des-Bois, Duhamel, Lac-Simon et Montpellier désirent conclure une entente afin d'établir les modalités de gestion des fonds alloués dans le cadre du Fond des régions et ruralité volet 4, subvention pour l'aménagement du Sentier national;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de cette entente;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer ladite entente et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.16

15-01-2025

Appui à l'opposition au projet de l'installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada projette de construire une Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) à Chalk River, visant à entreposer 1,5 million de mètres cubes de déchets nucléaires de faible et moyenne activité;

CONSIDÉRANT QUE le site proposé pour ce projet est situé dans une zone marécageuse et à flanc de colline, avec un drainage direct vers la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la rivière des Outaouais constitue une source d'approvisionnement en eau potable essentielle pour jusqu'à 9 millions de personnes au Québec et en Ontario et représente un milieu naturel prisé pour les activités récréatives;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de protéger cette ressource vitale contre tout risque de contamination radioactive à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE plus de 140 municipalités, municipalités régionales de comté et villages du Québec ont, depuis avril 2021, adopté des résolutions exprimant leur opposition aux plans actuels des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) n'a pas tenu suffisamment de consultations publiques au Québec, limitant l'accès à l'information pour les municipalités et les citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence internationale de l'énergie atomique recommande l'enfouissement des déchets nucléaires dans des couches géologiques profondes, loin des populations et des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil exprime son opposition au projet de l'Installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS) des Laboratoires Nucléaires Canadiens (CNL) dans sa forme actuelle;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada de respecter les normes internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique en matière de gestion des déchets nucléaires;

QUE le Conseil exige du gouvernement canadien la tenue d'assemblées publiques supplémentaires dans les municipalités du Québec afin de permettre aux citoyens et aux élus de s'exprimer sur ce projet;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de prendre une position claire, ferme et publique contre ce projet et d'intervenir auprès des CNL pour exiger une révision complète du projet, conformément aux normes nationales et internationales de sécurité environnementale et sanitaire.

ET QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

1.17

16-01-2025

Adoption d'une résolution concernant l'amélioration de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QU'une demande soit transmise au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois afin :

· D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1.18

17-01-2025

Adoption d'une résolution concernant l'augmentation des coûts de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon demande au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel :

· De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

· De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QU'ue copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, au député de la circonscription d'Argenteuil – La Petite-Nation, monsieur Stéphane Lauzon, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de décembre ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de décembre a été déposée.

2.3

18-01-2025

Indexation et approbation de la grille salariale 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les augmentations salariales des employés pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des salaires prévue est pour tous les employés permanents et temporaires;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil approuve l'augmentation de l'IPC comme indiqué sur Statistiques Canada pour le mois de novembre 2024 majoré à 1,9 %;

ET QUE les salaires présentés au tableau de rémunération soient applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

19-01-2025

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de décembre, totalisant la somme de **303 731,42 \$** et portant les numéros **18664 à 18700**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **454 994,53 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **104 743,66 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 24 novembre 2024 au 21 décembre 2024, pour un montant total de **166 211,77 \$**;
- Rémunération des élus du mois de décembre 2024 pour un montant total de **9 930,19 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

4.2

20-01-2025

Autorisation – Paiement des 2^e, 3^e et 4^e versements du contrat de services de déneigement rendus par 9147-9279 Québec inc. (Épursol)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 206-06-2024 – Octroi – Contrat de déneigement 2024-2027;

CONSIDÉRANT la réception des factures d'Épursol portant les numéros 116198, 116199 et 116200 au montant de 108 839,50 \$ chacune plus les taxes applicables, datées respectivement du 15 janvier 2025, 15 février 2025 et 15 mars 2025 pour les 2^e, 3^e et 4^e tranches du déneigement 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise les paiements aux dates d'échéance de la 2^e, 3^e et 4^e tranches du contrat de services de déneigement à la compagnie Épursol au montant de 108 839,50 \$ chacune plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-33000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

21-01-2025

Bonification du fonds de roulement

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement 506-2019 relatif à la création du fonds de roulement de la Municipalité, le Conseil désire renflouer son fonds de roulement d'un montant de 99 599,74 \$ prévu au budget de 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

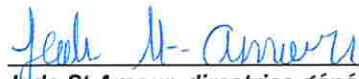
QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à affecter une somme de 99 599,74 \$ à même le budget 2024;

QU'une somme de 99 599,74 \$ soit transférée du fonds général au poste budgétaire 54-11207-100.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.



Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne que le déménagement de l'hôtel de ville s'est effectué l'été dernier et qu'il est nécessaire d'attendre la réception de toutes les factures afin que ces dernières soient réglées et que la Municipalité procède à la reddition de comptes et qu'elle puisse recevoir les subventions à venir en plus de celles qui ont déjà été accordées. Il informe aussi les citoyens des différents coûts concernant l'hôtel de ville en débutant par la construction qui est de 5 232 507,83 \$, les subventions reçues jusqu'à présents sont de 1 607 688 \$, les retenues et les chèques en circulation sont de 289 160,43 \$.



No de résolution
ou annotation

De plus, monsieur le maire informe qu'actuellement, l'hôtel de ville revient à 3 914 000,26 \$, soit à 237 \$ du pied carré. Qu'en 2019, la Municipalité a fait un emprunt de 1 400 000 \$ et que l'an dernier, un emprunt de 2 500 000 \$ a été accordé pour un total de 3,9 millions de dollars. Depuis ce temps, la Municipalité a effectué un remboursement de 1 207 900,75 \$, donc il reste à payer sur l'emprunt un montant de 2 692 099,25 \$. Ce montant diminuera prochainement grâce aux subventions à recevoir et lors du renouvellement d'emprunt dans 5 ans, la Municipalité pourra payer un bon montant puisqu'elle a les argents nécessaires. Par la suite, monsieur le maire mentionne que la patinoire est prête pour l'utilisation par les citoyens. Il termine en indiquant qu'il y a une diminution du taux de taxes passant de 0,6751 \$ à 0,4658 \$ du 100 \$.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

22-01-2025

Remerciements services rendus – Employé numéro 09-0145

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit avoir des pompiers volontaires à temps partiel disponibles pour assurer la sécurité des citoyens sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 09-0145 ne peut offrir ces disponibilités durant une ou plusieurs périodes de l'année;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil remercie l'employé numéro 09-0145 pour les services rendus.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

23-01-2025

Entérinement de la démission de deux pompiers

CONSIDÉRANT le courriel de démission de monsieur Michael Sabourin déposé le 3 décembre 2024, nous informant qu'il démissionnait de son poste de pompier;

CONSIDÉRANT le courriel de démission de monsieur Julien Brosseau déposé le 12 décembre 2024, nous informant qu'il démissionnait de son poste de pompier;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil accepte les démissions de messieurs Michael Sabourin et Julien Brosseau et les remercie pour le temps consacré à ce service important pour la communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

24-01-2025

Autorisation – Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers volontaires à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Ludovic Desgagné;



No de résolution
ou annotation

7.2

27-01-2025

Achat d'abat-poussière pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec notre politique relative à la gestion contractuelle, le directeur du service des Travaux publics a transmis des demandes de prix pour le chlorure de calcium;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres soient les Entreprises Bourget Inc. et Multi Routes Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil retienne l'offre de Multi Routes Inc., et autorise l'achat d'un maximum de 90 000 litres de chlorure de calcium pour un prix global de 34 560 \$ plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-635.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

28-01-2025

Permanence de l'employé numéro 03-0064

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 03-0064 est à l'emploi de la Municipalité de Lac-Simon à titre de Manœuvre – Journalier depuis le 16 août 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur des Travaux publics de lui donner sa permanence;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accorde à l'employé numéro 03-0064 sa permanence à titre de Manœuvre – Journalier au Service des Travaux publics à partir du 16 février 2025 et que son salaire soit ajusté selon l'échelle salariale en vigueur;

ET QU'il bénéficie des avantages sociaux et conditions prévus dans le manuel de la Politique de ressources humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.4

29-01-2025

Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des Travaux publics recommande l'embauche d'un employé saisonnier à titre d'étudiant pour la période hivernale afin de s'assurer du bon déroulement lors des activités et de la gestion du prêt d'équipements, et ce, au salaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accepte la recommandation du directeur du service des Travaux publics à procéder à l'embauche d'un employé à titre d'étudiant pour la période hivernale, selon l'échelle salariale en vigueur;



No de résolution
ou annotation

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

30-01-2025
Renouvellement des membres du CCU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 63-03-2020 portant sur les mandats accordés aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme prend fin prochainement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT l'intérêt exprimé par les membres actuels du CCU à ce que leur mandat soit renouvelé pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE soient nommées, à compter du 13 janvier 2025, les personnes suivantes à titre de membre du CCU, pour le mandat suivant :

- Monsieur Bruno Duhamel, citoyen, pour un mandat de deux ans, renouvelable.
- Monsieur David Auclair, citoyen, pour un mandat de deux ans, renouvelable.
- Monsieur Marcel Landry, citoyen, pour un mandat de deux ans, renouvelable.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

31-01-2025
Renouvellement de services contractuels en événementiel pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite offrir un service de loisirs et événements de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT les activités prévues pour le 60^e anniversaire de la Municipalité de Lac-Simon et les tâches qui y sont reliées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire renouveler l'offre d'un poste pour un service contractuel en événementiel;

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil nomme monsieur Mario Legault pour un service contractuel à raison de 1300 heures à titre de ressource annuelle en événementiel.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

32-01-2025

Levée de la séance

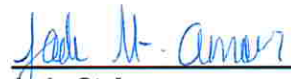
**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 53.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Jade St-Amour
Directrice générale et
greffière-trésorière adjointe